



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : FINANCES 7.

**OBJET : REGULARISATION
DES COMPTES 2761 ET 2763 –
AUTRES CREANCES
IMMOBILISEES.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

L'état de l'actif de la commune de Briançon fait apparaître plusieurs actifs anciens :

Compte	Nature	Montant
2761	Garantie Emprunt CPM	55 971,60
2761	Garantie Emprunt CPM	23 338,79
2761	Garantie Emprunt CPM	66 365,91
2761	Garantie Emprunt CPM	55 663,48
2761	Garantie Emprunt CPM	23 450,47
2761	Garantie Emprunt ALAJ	33 127,77
2761	Garantie Emprunt SEM HOCKEY	1 075,32
Sous-Total compte 2761		258 993,34
27631	Justice	394,44
Sous-Total compte 27631		394,44
276348	Dette en capital Puy-Saint-Pierre	24 270,00
Sous-Total compte 276348		24 270,00
27638	Dette en capital REB	183 845,31
27638	Emprunt Solycrédit SEM Prorel	503 081,76
Sous-Total compte 27638		686 927,07
Total		970 584,85

Considérant que les sommes inscrites au compte 2761 de l'état de l'actif de la commune de Briançon ont un caractère ancien et que les organismes dont il est question n'existent plus ;

Considérant que le compte 27631 fait apparaître un reliquat non soldé sur le remboursement par l'Etat des annuités d'emprunts souscrits par la commune de Briançon pour des opérations d'équipement judiciaire en application de l'article N°87 de la loi N°83.8 en date du 7 janvier 1983 ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de défusion N°2799 en date du 15/11/1988 ayant pour objet la modification des limites territoriales de la commune de Briançon et la création de la nouvelle commune de Puy-Saint-Pierre avait fixé la liste des emprunts à la charge de chacune des deux communes concernées et qu'un emprunt a été enregistré par erreur dans les comptes de Briançon en tant qu'emprunt récupérable (par opérations d'ordre non budgétaires au débit du compte 2532 devenu 276348 par le crédit du compte 1318) alors qu'il ne faisait pas partie de ladite liste ;

Considérant que la commune de Briançon a confié à la société EDSB l'exploitation du service public de l'électricité assurée jusqu'alors par la Régie Electrique du Briançonnais (REB) ; que la société EDSB a commencé son activité le 1^{er} janvier 1991 en remplacement de la Régie Electrique du Briançonnais (cf. délibération N°226 en date du 27 décembre 1990) ;

Considérant que la SEM de gestion des remontées mécaniques du briançonnais n'a pas été en capacité de rembourser à la commune de Briançon l'emprunt souscrit pour son compte auprès de Solycrédit à la suite du manque d'enneigement au cours de la saison d'hiver 88/89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De décider l'apurement des comptes 2761 « Créances pour avances en garantie d'emprunt » et 2763 « Créances sur des collectivités et établissements publics » par l'émission de titres de recettes aux subdivisions concernées du compte 27 et de mandats de paiement au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » pour un montant total de 970 584,85 euros ;

- De décider, compte tenu de l'ancienneté et du montant de ces actifs, l'étalement de cette charge sur une durée de cinq ans selon l'échéancier ci-dessous :

Compte	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2761	192 627,43	66 365,91				258 993,34
27631	394,44					394,44
276348	1 000,00	23 270,00				24 270,00
27638		104 500,00	79 345,31			183 845,31
			115 000,00	194 000,00	194 081,76	503 081,76
Total	194 021,87	194 135,91	194 345,31	194 000,00	194 081,76	970 584,85

- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

 Gérard FROMM

TRANSMIS LE 27 MARS 2012
 PUBLIÉ LE 27 MARS 2012
 NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012